



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale sur le Belarus

Intervention du Luxembourg

4/5 juillet 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport, dont nous soutenons les conclusions.

Nous déplorons la dégradation continue de la situation des droits humains au Belarus, sous l'action d'un gouvernement de plus en plus répressif qui maintient l'espace civique rigoureusement fermé.

Que ce soit le mépris constant des autorités envers les recommandations des mécanismes internationaux des droits humains, les modifications apportées à une législation déjà restrictive ou les condamnations arbitraires et politiquement motivées, la pratique judiciaire a été marquée par des niveaux de répression sans précédent contre l'opposition politique, les défenseuses et défenseurs des droits humains, les journalistes, les syndicalistes ou encore les avocats. Il est à présent impossible de défendre légalement les droits humains à cause d'une « campagne d'éradication systématique des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme », comme le constate à juste titre le rapport.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Devant la dégradation continue de la situation des droits humains et de l'espace civique au Belarus forçant à l'exil de nombreux citoyens et organisations bélarussiens, quelles mesures concrètes peuvent prendre les autres pays pour protéger les droits civils et politiques de ces personnes – y inclus la liberté de mouvement – pour que la société civile bélarussienne puisse continuer son travail indispensable de défense des droits humains et de plaider au niveau national et international ?

Je vous remercie.